

Projet pilote au Togo



La République togolaise s'est portée volontaire pour lancer un projet pilote visant à élaborer et mettre en œuvre un plan national de lutte contre les MFQI et de modéliser la méthodologie d'élaboration afin de pouvoir l'adapter dans d'autres pays volontaires.

La lutte contre les MFQI au Togo

Les objectifs et les résultats attendus

La modélisation de la méthode

Perspectives 2023-2024

La lutte contre les MFQI au Togo

Située en Afrique de l'Ouest avec une superficie de 56 785 km², la République togolaise est limitée au Nord par le Burkina Faso, au Sud par le Golfe de Guinée, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana, dont le point frontalier se trouve en pleine capitale, à Lomé. En 2022, sa population est estimée à 8,6 millions d'habitants.

Au Togo, le trafic et la vente des faux médicaments ne constituent qu'un simple délit passible de peines légères. En matière de lutte contre les MFQI, la République togolaise :

- A signé et ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en juillet 2004 (Convention de Palerme) ;
- A été invité à signer la convention MEDICRIME, première convention internationale qui criminalise la production et le trafic des faux médicaments
- A signé le traité portant création de l'Agence Africaine du Médicament (AMA) de l'Union Africaine (UA) dont l'objectif est d'harmoniser la réglementation des produits médicaux à travers le continent.



Réunion de travail au bureau de l'OMS Togo présidée par M. le Professeur Moustafa Mijiyawa, Ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins, avec le Dr Fatoumata Binta Diallo, Représentante résidente de l'OMS au Togo et M. Richard Amalvy, Directeur général de la Fondation Brazzaville.

Les objectifs et les résultats attendus

La mission démarrera par une identification des besoins autour des quatre thématiques retenues (santé publique, sécurité, état de droit, économie de la santé).

Cette identification permettra de recenser :

1. Les besoins ;
2. Les ressources nécessaires pour couvrir chacun des besoins ;
3. Les partenaires existants et potentiels pour contribuer aux apports en ressources.

Objectif 1 :

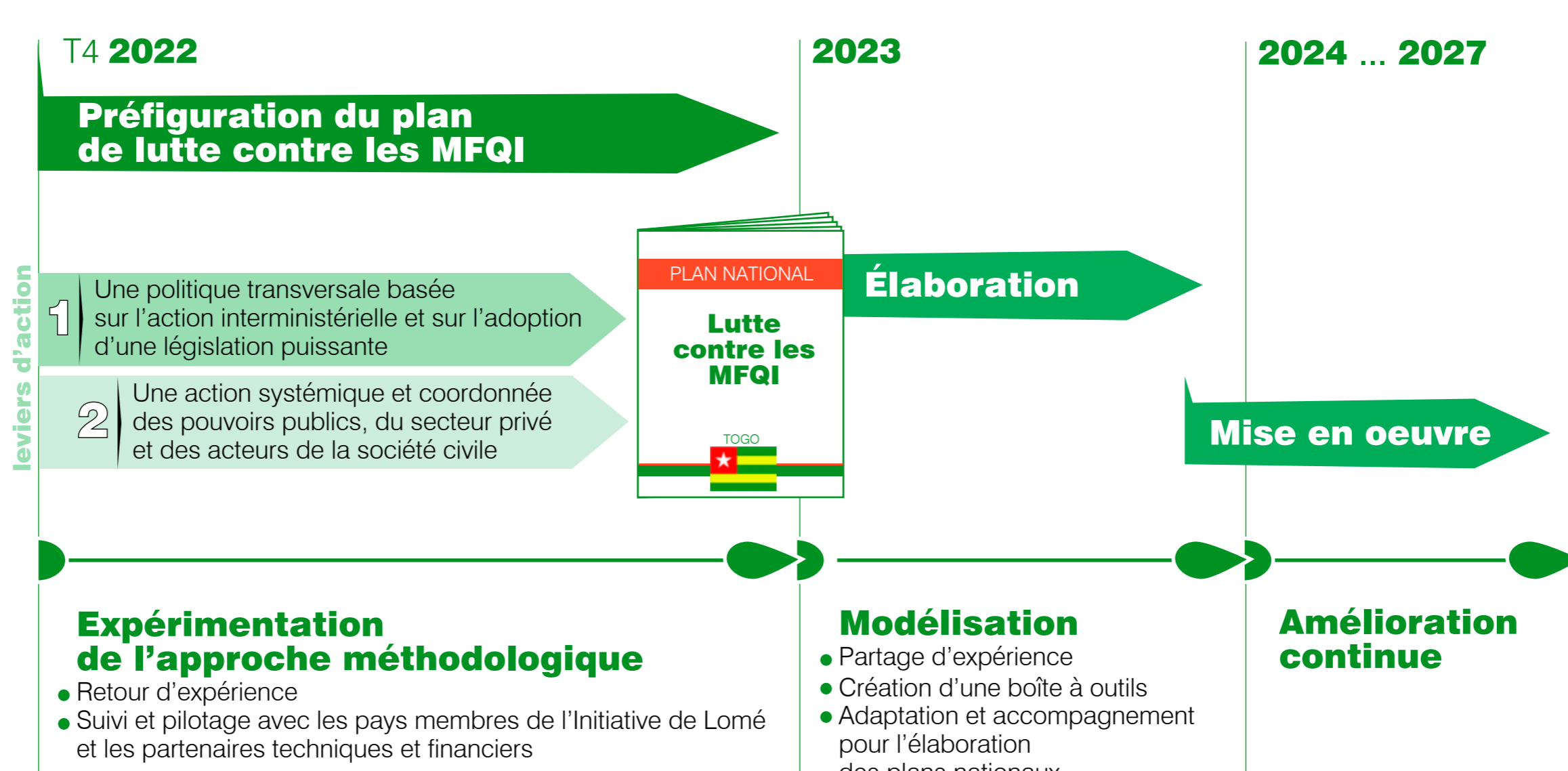
Élaborer le plan national de lutte contre les MFQI au Togo

1. Concertation avec l'ensemble des départements ministériels concernés (Santé, Justice, Intérieur, Défense, Finances, Commerce et Industrie) afin de les impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan.
2. Concertation avec l'ensemble des parties prenantes du secteur privé et de la société civile afin de les impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan.
3. Élaboration et opérationnalisation du plan.
4. Identification des programmes existants auprès des différents partenaires techniques et financiers (PTF).
5. Élaboration d'un budget permettant la mise en œuvre du plan national au Togo en concertation avec les PTF.

Objectif 2 :

Modéliser la méthodologie de travail pour la répliquer et l'adapter dans les pays signataires de l'Initiative de Lomé

1. Modélisation de la méthodologie
2. Renforcement de la coordination avec les autres pays signataires
3. Rédaction d'un cahier des charges
4. Création d'une boîte à outils



La modélisation de la méthode

Les retours d'expérience attendus de l'élaboration du plan national contre les MFQI au Togo permettront d'améliorer ce plan national en train de se faire et de concevoir plus précisément les futurs plans nationaux de lutte dans les autres pays signataires de l'IDL.

À cette fin, une double action sera menée :

1. La mise en place d'un recueil des bonnes pratiques identifiées dans d'autres pays (point de comparaison).
2. La mise en place d'un système d'évaluation et d'amélioration continu.

Perspectives 2023-2027

L'année 2023 va permettre de mettre en place le projet puis de le lancer. Elle permettra également :

1. D'affiner le recensement des besoins, des ressources et des partenaires pour y faire face.
2. De mener les premières consultations dans le cadre interministériel (levier d'action #1) puis avec le secteur privé et celui de la société civile (levier d'action #2).

Cadre partenarial

Maître d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est du ressort du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique de la République Togolaise.

Maître d'œuvre

La Fondation Brazzaville sera maître d'œuvre. À cette fin elle mettra à disposition un chef de mission basé à Lomé en charge de coordonner l'appui technique au projet pilote.

Partenaires techniques et financiers envisagés

Pour mener à bien ce projet plusieurs partenaires techniques et financiers ont été identifiés. Des réunions de travail ont d'ores et déjà eu lieu avec l'OMS Togo, le PNUD Togo, la Banque Mondiale, le FNUAR, l'Unicef.

Le projet pilote va s'aligner sur la planification du PNUD et de la Banque Mondiale pour 2023-2027, et de l'OMS pour 2023-2024.

Autres actions en faveur de la santé publique



LUTTE CONTRE LES MÉDICAMENTS QUI TUENT

ACTIONS

Paix
Médiation d'otages
Dialogue intra-libyen

Environnement

Protection des éléphants
Préservation du bassin du Congo

Santé publique

Lutte contre les médicaments qui tuent
Projet pilote au Togo

Jeunesse

Bonne Gouvernance

FONDATION

Principes directeurs

Gouvernance
Membres
Financements
Rapport quinquennal

Histoire

MÉDIAS

Ressources documentaires

Newsletter

Réseaux sociaux

Twitter

Facebook

LinkedIn

Youtube

PARTENARIAT

DON
ACTUALITÉS
CONTACT
MENTIONS LÉGALES

STATUTS OFFICIELS



Partenaire technique de la Commission Climat du Bassin du Congo (depuis 2016)



Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU (depuis 2018)



Observateur auprès du Comité des Parties de la Convention MEDICRIME du Conseil de l'Europe (depuis 2021)



Trésorier de la Conférence des ONG jouissant du statut consultatif auprès des Nations Unies (depuis 2021)



Membre du Conseil exécutif de l'Alliance Fight the Fakes (depuis 2022)



Observateur auprès de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (depuis 2022)